



**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Numéro de version: 1912207  
 Révision : 21.09.2017  
 Date d'impression : 23.09.2017

## 01 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit:  
GRASELLO Crépi à la chaux grasse fin 0.7 mm intérieur blanc
- Code du produit:  
14192
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Emploi de la substance / de la préparation  
Enduit
- Utilisations déconseillées  
Toutes les autres utilisations.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:  
Karl Bubenhofer AG  
Hirschenstrasse 26  
CH-9201 Gossau SG  
Téléphone: +41 (0)71/387 41 41, Télécopie: +41 (0)71/387 41 51  
Service assurant les renseignements (heures de bureau):  
Direction du Développement, Dr. Wolfgang Reisser  
Téléphone: +41 (0)71/387 41 35, Télécopie: +41 (0)71/387 43 04  
E-mail: reisser.wolfgang@kabe-farben.ch  
Urgence en cas d'empoisonnement:  
Tox Info Suisse, téléphone: +41 (0)44/251 66 66
- Distributeur Allemagne:  
KABE Pulverlack Deutschland GmbH  
Sofienstrasse 36  
D-76676 Graben-Neudorf  
Téléphone: +49 (0)7255 99-161, Télécopie: +49(0)7255 99-163  
(heures de bureau)  
Urgence en cas d'empoisonnement Berlin: +49(0)30-19240
- Distributeur Autriche :  
KABE-Farben GmbH  
Langegasse 31  
A-6850 Dornbirn  
Téléphone (heures de bureau): +43(0)5572-21568  
Télécopie: +43(0)5572-20946  
Urgence en cas d'empoisonnement: +43(0)1/4064343
- Vente Pologne:  
Farby KABE Polska Sp. z o.o. ul. Ślaska 88  
40-742 Katowice  
tel. +48 32 204 64 60, fax +48 32 204 64 66 (heures de bureau),  
proszkowe@farbykabe.pl  
Urgences d'empoisonnement: National Poison Information Centre  
and Clinical Department of Toxicology: +48(42)6579900
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence  
Suisse: Tox Info Suisse, téléphone: +41 (0)44/251 66 66 ou 145  
(seulement en Suisse)  
Allemagne: Urgence en cas d'empoisonnement Berlin: +49(0)30-19240  
Autriche: Urgence en cas d'empoisonnement: +43(0)1/4064343  
Pologne: Urgences d'empoisonnement: National Poison Information Centre  
and Clinical Department of Toxicology: +48(42)6579900

\*  
\*  
\*  
\*  
\*  
\*

## 02 Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05

Skin Corr. 1C - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- 2.2 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogramme de danger
- Pictogrammes de danger



GHS05

(suite page 2)



**DESIGNATION : GRASELLO Crépi à la chaux grasse fin 0.7 mm intérieur blanc**

(suite de la page 1)

- Mention d'avertissement  
Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
dihydroxyde de calcium
- Mentions de danger  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Conseils de prudence  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. protection du visage.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. respirer.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:  
Non applicable.
- vPvB:  
Non applicable.

**03 Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Composants dangereux:

No CAS	composants	%
471-34-1	<b>carbonate de calcium</b> Numéro CE: 207-439-9 N° d'enregistrement : 01-2119486795-18 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.	50 - <70
1305-62-0	<b>dihydroxyde de calcium</b> Numéro CE: 215-137-3 N° d'enregistrement : 01-2119475151-45 ◆ Eye Dam. 1 - H318; ◆ Skin Irrit. 2 - H315, STOT SE 3 - H335	5 - <12,5
8002-74-2	<b>cires de paraffine et cires d'hydrocarbures</b> Numéro CE: 232-315-6 N° d'enregistrement : 01-2119488076-30 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.	0,05 - <1
9004-34-6	<b>cellulose</b> Numéro CE: 232-674-9 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.	0,05 - <1
112926-00-8	<b>Precipitated silica (Silica-Amorphous)</b> Numéro CE: 601-214-2 N° d'enregistrement : 01-2119379499-16 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites	0,00 - <0,01

(suite page 3)



Numéro de version: 1912207  
Révision : 21.09.2017  
Date d'impression : 23.09.2017

**DESIGNATION :** GRASELLO Crépi à la chaux grasse fin 0.7 mm intérieur blanc

(suite de la page 2)

**d'exposition sur le lieu de travail.**

#### 04 Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales:  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après inhalation:  
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.  
Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire.
- Après contact avec la peau:  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant au moins 10 minutes, en écartant bien les paupières.  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après ingestion:  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- Indications destinées au médecin:
  - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 05 Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:  
Mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, couverture dioxyde de carbone, brouillard d'eau.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:  
Jet d'eau, gaz inerte haute pression (par ex. dioxyde de carbone)
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers  
Porter un appareil de protection respiratoire en circuit fermé et une combinaison étanche contre les produits chimiques.

#### 06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:  
Ne pas laisser s'écouler dans le sol, dans les canalisations, dans les eaux de surface ni dans les eaux souterraines. En cas de pollution, avertir les autorités selon la législation locale.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:  
Absorber avec des liants inflammables pour liquides (par ex. vermiculite, diatomite, sable). Eliminer le matériel absorbé selon les prescriptions. Nettoyer de préférence avec des détergents, ne pas utiliser des solvants.
- 6.4 Référence à d'autres sections  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### 07 Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:  
Observer les prescriptions nationales et sur l'étiquette. Stocker au sec et à une température n'excédant pas 25° C. Protéger contre le gel et contre la chaleur, par ex. par ensoleillement direct. Fermer soigneusement les conteneurs et les stocker verticalement pour prévenir tout écoulement. Prévoir des bassins de rétention suffisamment dimensionnés et sans écoulement. A conserver uniquement dans des récipients qui correspondent à l'original.
- Indications concernant le stockage commun:  
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).  
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

(suite page 4)





DESIGNATION : GRASELLO Crépi à la chaux grasse fin 0.7 mm intérieur blanc

(suite de la page 4)

<i>Changement d'état</i>		
<i>Point d'ébullition:</i>	100 °C	
<i>Point d'éclair</i>	Non applicable.	
<i>Inflammabilité (solide, gazeux):</i>	Non applicable.	
<i>Température d'inflammation:</i>		
<i>Température de décomposition:</i>	Non déterminé.	
<i>Auto-inflammation:</i>	Non déterminé.	
<i>Danger d'explosion:</i>	Non déterminé.	
<i>Limites d'explosion:</i>		
<i>Inférieure:</i>	Non déterminé.	
<i>Supérieure:</i>	Non déterminé.	
<i>Pression de vapeur:</i>	à 20 °C 23,0000 mbar	
<i>Masse volumique:</i>	1,9600 g/cm <sup>3</sup>	
<i>Solubilité dans/miscibilité avec</i>		
<i>l'eau:</i>	Partiellement soluble	
<i>Viscosité:</i>		
<i>Dynamique:</i>	Non déterminé.	
<i>Cinématique:</i>	Non déterminé.	
<b>9.2 Autres indications</b>	Indisponible.	

## 10 Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité  
No further relevant information available.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses  
Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:  
Acides fortes, bases fortes, oxydants forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:  
A température élevée, des produits dangereux sont engendrés, comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote et la fumée.

## 11 Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques  
Pour ce produit n'existe pas de données expérimentales disponibles.
- Toxicité aiguë:
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

### 471-34-1                   **carbonate de calcium**

Oral, LD50: 6450 mg/kg (rat)  
Dermique, LD50: >5000 mg/kg (rat)

### 1305-62-0                   **dihydroxyde de calcium**

Oral, LD50: >2000 mg/kg (rat)  
Dermique, LD50: >2500 mg/kg (lapin)

### 112926-00-8                   **Precipitated silica (Silica-Amorphous)**

Oral, LD50: >10000 mg/kg (rat)  
Dermique, LD50: >5000 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation:
- de la peau:  
Pas d'effet d'irritation.
- des yeux:  
Effet d'irritation.
- Sensibilisation:  
Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:

(suite page 6)



**DESIGNATION : GRASELLO Crépi à la chaux grasse fin 0.7 mm intérieur blanc**

(suite de la page 5)

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Irritant  
• Toxicité par administration répétée  
Des symptômes d'empoisonnement peuvent aussi apparaître après plusieurs heures, c'est pourquoi le contrôle médical doit s'étendre pendant au moins 48 heures. En cas de perte de conscience, placer le patient sur le côté. Pas d'administration par voie orale.

**12 Informations écologiques**

• 12.1 Toxicité

Pour ce produit n'existe pas de données expérimentales disponibles. Ne pas rejeter dans le sol, les cours d'eau, les eaux souterraines ni dans les canalisations.

• Toxicité aquatique:

**471-34-1 carbonate de calcium**

LC50/96h: 2000 mg/l (poisson)

LC50/48h: >1000 mg/l (daphnie)

LD50/72h: >200 mg/l (algue)

**1305-62-0 dihydroxyde de calcium**

LC50/96h: 50.6 mg/l (poisson)

LC50/48h: 49.1 mg/l (daphnie)

LD50/72h: 184.5 mg/l (algue)

**112926-00-8 Precipitated silica (Silica-Amorphous)**

LC50/48h: >10000 mg/l (daphnie)

• 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Comportement dans les compartiments de l'environnement:

• 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Autres indications écologiques:

• Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux (CH): Correspond à catégorie de pollution des eaux CE.

Catégorie de pollution des eaux 1 CE (classification selon liste): peu polluant

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

• PBT:

Non applicable.

• vPvB:

Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**13 Considérations relatives à l'élimination**

• 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation:

Remettre les quantités fractionnées et les produits résistants ou périssables à un centre public de récupération pour déchets spéciaux. Respecter en outre les ordonnances des mouvements des déchets (OMoD) en Suisse et selon le Catalogue Européen des déchets (CED). Suisse: Les emballages vides et les vieilles peintures peuvent être redonnées à KABE Peintures dans des récipients spécifiques. Demander notre brochure pour des informations détaillées.

• Catalogue européen des déchets/Code de déchets suisse

08

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA  
DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT  
(PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRÈS D'IMPRESSION

08 01

déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis

08 01 11

déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou  
d'autres substances dangereuses

• Emballages non nettoyés:

• Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

• Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage



**DESIGNATION** : GRASELLO Crépi à la chaux grasse fin 0.7 mm intérieur blanc

(suite de la page 6)

#### 14 Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU

**ADR** Néant

**IMDG** Néant

**IATA** Néant

- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**ADR** Néant

**IMDG** Néant

**IATA** Néant

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** Néant

**Classe** Néant

**IMDG** Néant

**Class** Néant

**IATA** Néant

**Class** Néant

- 14.4 Groupe d'emballage

**ADR** Néant

**IMDG** Néant

**IATA** Néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

#### 15 Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

- Prescriptions nationales:

Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables):

-

- Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### 16 Autres informations

Les données figurant dans cette fiche technique de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, les conditions de travail de l'utilisateur échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit être utilisé, sans autorisation écrite, pour aucun autre but que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur est responsable de l'observation de toutes les prescriptions légales obligatoires. Les données de cette fiche technique de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit. Elles ne représentent aucune garantie des caractéristiques du produit.

- Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 8 / 8

Numéro de version: 1912207  
Révision : 21.09.2017  
Date d'impression : 23.09.2017

**DESIGNATION : GRASELLO Crépi à la chaux grasse fin 0.7 mm intérieur blanc**

*(suite de la page 7)*

- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- \* Données modifiées par rapport à la version précédente